

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 mai 2021

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 3162)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL832

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 26

Supprimer l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.